Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire tenue le 19 octobre à 17 h 30.

Sont présents:
Siège #1 - Yves Béchard
Siège #2 - Luc Vaillancourt
Siège #3 - Guylaine Lemelin
Siège #4 - Jocelyn Lehouillier
Siège #6 - Sylvie Leblond

Est absente:

Siège #5 - Claude Bissonnette-Lavoie

Formant quorum sous la présidence de madame Guylaine Aubin, mairesse. M. Simon Roy, directeur général et greffier-trésorier par intérim, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier par intérim dépose au Conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et madame la mairesse fait la lecture de l'avis de convocation.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

356-2026

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

357-2026

3 - Octroi du contrat pour la fourniture d'une pompe submersible et de deux moteurs pour l'approvisionnement en eau des puits P-4 et P-5

CONSIDÉRANT que la Municipalité se doit de posséder les pompes et équipements nécessaires dans son inventaire afin de remplacer rapidement les pompes et moteurs dans les puits P-4 et P-5 au site de l'usine de traitement de l'eau potable sis au 22, boulevard Bégin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2026-779 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix auprès de deux entreprises pour la fourniture d'une pompe submersible ainsi que de deux moteurs destinés à l'alimentation des puits P-4 et P-5, soit :

- Pièces industrielles Québec inc. : 22 920,13 $, taxes non incluses;
- PompAction inc. : 28 207,74 $, taxes non incluses;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de Pièces industrielles Québec inc., au montant de 22 920,13 $, taxes non incluses, conformément à la soumission transmise le 14 octobre 2026, pour la fourniture

d’une pompe submersible et de deux moteurs destinés à l’alimentation des puits P-4 et P-5;

QUE la dépense soit défrayée par l’excédent accumulé affecté d’aqueduc et d’égout.

ADOPTÉE

358-2026

4 - Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'une section de tuyau fabriqué à l'entrée de l'usine de l'usine de filtration de l'eau potable

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de remplacer une section de tuyau à l’entrée de l’usine de filtration de l’eau potable afin d’assurer le bon fonctionnement des installations;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a sollicité une offre de prix auprès de l’entreprise CWA Mécanique de procédé pour la fourniture et l’installation d’une section de tuyau préfabriquée;

CONSIDÉRANT que l’entreprise CWA Mécanique de procédé a déposé une offre au montant de 2 753,00 $, taxes non incluses;

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents :

D’ACCEPTER l’offre de l’entreprise CWA Mécanique de procédé au prix de 2 753,00$, taxes non incluses, pour la fourniture et l’installation d’une section de tuyau préfabriquée à l’entrée de l’usine de filtration de l’eau potable;

QUE la dépense soit défrayée à même l’excédent affecté d’aqueduc et d’égout.

ADOPTÉE

359-2026

5 - Demande au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Claire a été informée récemment que deux classes seront disponibles à l’École Morissette pour la rentrée scolaire 2027;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Claire souhaite rappeler qu’elle a accepté, par sa résolution numéro 20-2023, la solution consistant à relocaliser les élèves de 6e année à l’École secondaire de Saint-Anselme pour une période de trois ans, et ce, à titre temporaire seulement;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire a mené un sondage auprès des parents de l’École Morissette;

ATTENDU QUE, lors de ce sondage, les parents se sont prononcés majoritairement en faveur du retour des élèves de 6e année à l’École Morissette;

ATTENDU QUE l’absence de groupes de 6e année a un impact majeur sur le budget et sur le nombre de ressources attribuées à l’École Morissette, entraînant ainsi des enjeux pour le personnel et les élèves de tous les niveaux;

ATTENDU QUE l’ensemble de la communauté socioéconomique de Sainte-Claire (population, entreprises et partenaires) juge primordial le maintien de ces services publics afin de poursuivre l’essor du développement social et économique que connaît notre milieu, notamment en matière d’attractivité pour les familles et la main-d’œuvre;

ATTENDU QUE les familles choisissent un milieu de vie où leurs enfants ont accès à une école primaire tout au long de leur parcours scolaire;

ATTENDU QUE les projets de développement résidentiel et industriel de la Municipalité, tels que démontrés dans la résolution numéro 333-2026 déposée dans le cadre de la consultation relative au PQI 2028-2038 du CSSCS, auront pour effet d'augmenter le nombre de familles ayant des enfants fréquentant le niveau primaire;

ATTENDU QUE la Municipalité ne doute aucunement que les élèves de 6e année reçoivent actuellement des services adéquats répondant à leurs besoins, mais que leur relocalisation permanente aurait des répercussions importantes sur l'École Morissette et sur l'offre globale de services scolaires publics pour l'ensemble d'une communauté en croissance démographique et économique;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud s'est prononcé à deux reprises en faveur du projet d'agrandissement de l'École Morissette, soit dans le cadre des PQI 2026-2036 et 2027-2037, et que ce projet repose sur le maintien de tous les niveaux du primaire à Sainte-Claire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Claire a le devoir et la volonté de participer au processus de planification des services scolaires sur son territoire;

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine et résolu unanimement par les conseillers:

QUE la Municipalité de Sainte-Claire demande au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de poursuivre les démarches visant la réalisation du projet d'agrandissement de l'École Morissette afin d'y accueillir l'ensemble des niveaux du primaire dans les années à venir;

QUE la Municipalité de Sainte-Claire demande la tenue d'une assemblée publique de consultation destinée à l'ensemble de la population concernant le retour des élèves de 6e année à l'École Morissette.

ADOPTÉE

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

360-2026 **7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée, à 17 h 39.

ADOPTÉE

_____	_____
Guylaine Aubin	Simon Roy
Mairesse	Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je soussigné, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Guylaine Aubin
Mairesse